cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Myriam Plante
https://www.cadre21.org/membres/b4edd082e2696a18efa7edbb

Date d'obtention : 2022-04-08 18:31:13

cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto encadre les rôles et responsabilités des intervenants. Les différents outils permettent un accompagnement neutre et efficace des présumées victimes ou présumés agresseurs. Permet d'éviter les pièges et surtout, favorise une intervention synchroniser, bien documentée et surtout efficace.

Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permettra de développer une posture professionnelle plus confiante avec l'utilisation des médias sociaux et des comportements malveillants. Je serai en mesure de mieux guider les intervenants sous ma gouverne, de mieux documenter les évènements, de favoriser un accompagnement plus "neutre" auprès des élèves et faire équipe avec le service de police de mon secteur.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il faut éviter d'être dans le jugement et de tirer des conclusions hâtives. Permettra d'avoir une écoute active en me référent à des questions simples ayant un objectif précis. Sécurisera la victime et permettra d'épauler les autres intervenants, dans le but de mieux accompagner les différents acteurs de la situation.